

Valence, le vendredi 11 février 2022

NOTE AUX FAMILLES : RENTREE SCOLAIRE 2022 EN 6^{ème} dans un COLLEGE PUBLIC

Madame, Monsieur,

Votre enfant va entrer au collège en septembre 2022.

Le passage en classe de 6^{ème} constitue un moment fort de sa scolarité.

Vous trouverez ci-après quelques informations essentielles qui vous apporteront une aide dans votre démarche.

♦ **Qui décide qu'un élève est admis en 6^{ème} ?**

C'est le conseil des maîtres de cycle qui prononce le passage de CM2 en 6^{ème}.

♦ **Dans quel collège votre enfant sera-t-il inscrit ?**

Dans le collège du secteur de votre domicile. Ce n'est donc ni l'école primaire fréquentée, ni le lieu d'exercice professionnel des parents qui déterminent le secteur. Vous pouvez connaître le collège du secteur de votre domicile sur le site du conseil départemental de la Drôme : <https://www.ladrome.fr/mon-quotidien/education/les-colleges/les-colleges-de-la-drome/sectorisation-des-colleges-de-la-drome/>

La procédure d'affectation en sixième est informatisée grâce à un logiciel d'aide à l'affectation : « Affelnet 6^{ème} ».

Deux étapes vous permettront d'effectuer votre demande :

1) vous confirmerez les données administratives (identité, domicile) relatives à votre enfant sur le **volet 1** de la « Fiche de liaison en vue de l'affectation en 6^{ème} dans un collège public », remis le 1^{er} mars 2022 par le directeur d'école, à lui rendre **pour le mardi 08 mars 2022**, dernier délai.

2) vous formulerez votre vœu de scolarisation sur le **volet 2** de la fiche de liaison, remis le 24 mars 2022 par le directeur d'école, à lui rendre **pour le 31 mars 2022**, dernier délai.

♦ **Votre enfant peut-il être scolarisé dans un collège public autre que le collège du secteur ?**

Si vous souhaitez que votre enfant soit scolarisé dans un collège public autre que le collège du secteur, vous avez la possibilité de demander une dérogation (un seul vœu de collège hors secteur possible).

Vous émettrez ce vœu sur le **volet 2** de la fiche de liaison Affelnet 6^{ème}, y joindrez les justificatifs nécessaires à votre demande et remettrez le dossier complet au directeur d'école **pour le 31 mars 2022** dernier délai.

La demande sera examinée en fonction des capacités d'accueil du collège sollicité et selon les critères de priorité définis au niveau national.

Liste des motifs de demande d'un collège hors secteur et des pièces justificatives à produire

ATTENTION : Aucune pièce manquante ne sera réclamée et les dossiers incomplets seront traités, lors de l'examen des demandes de dérogation, en tant que « autres motifs ».

MOTIF DE LA DEMANDE (par ordre de priorité)	PIECES JUSTIFICATIVES à joindre impérativement à votre demande et à remettre au directeur d'école avec le volet 2 (Aucune pièce manquante ne sera réclamée cf ci-dessus)
❶ Elève en situation de handicap	Notification de la MDA sous pli cacheté adressé au médecin responsable départemental, conseiller technique du directeur académique.
❷ Elève nécessitant une prise en charge médicale à proximité de l'établissement souhaité	Certificat du médecin scolaire ou du médecin traitant sous pli cacheté adressé au médecin responsable départemental, conseiller technique du directeur académique.
❸ Elève susceptible de devenir boursier en collège	Copie de l'avis 2021 d'imposition ou de non-imposition sur les revenus 2020, sous pli cacheté.
❹ Elève dont un frère ou une sœur sera scolarisé(e) dans le collège souhaité en septembre 2022	Certificat de scolarité du frère ou de la sœur scolarisé(e) en 2021/2022 dans le collège sollicité et dans une classe autre que la 3 ^{ème} . En cité scolaire, les fratries scolarisées au lycée ne sont pas prises en compte.
❺ Elève dont le domicile est situé en limite du secteur de l'établissement souhaité	Préciser sur le volet 2 les distances entre le domicile et les deux collèges (collège de secteur et collège demandé).
❻ Elève demandant un parcours scolaire particulier (sections sportives, classes à horaires aménagés, dispositifs sport-nature ou arts du cirque) ➡ Consultez sur le site internet de la DSDEN http://www.ac-grenoble.fr/dsden26 la liste des formations pouvant faire l'objet d'une dérogation à ce titre : rubriques : Scolarisation – votre enfant entre au collège – Affelnet 6ème	Pas de justificatif à joindre. Motif réservé aux sections sportives scolaires et aux formations à recrutement contingenté. Contact doit être pris avant les vacances de printemps avec le principal du collège. Le directeur académique affecte en fonction des capacités d'accueil, après affectation des élèves du secteur et/ou examen par commission d'admission (cf. note spécifique d'information). Attention : Il convient de faire la demande de dérogation avant les résultats aux tests. L'admission aux tests de sélection n'entraîne pas un accord automatique de dérogation, les élèves du secteur sont prioritaires.
❼ Autres motifs : organisation familiale, transport...	Lettre de la famille exposant les motifs de la demande et tout justificatif utile à l'instruction du dossier.

Résultats : la décision d'affectation vous sera notifiée par le principal du collège où votre enfant sera affecté, à partir du **lundi 13 juin 2022**.

L'Inspecteur d'académie, DASEN

Pascal Clément